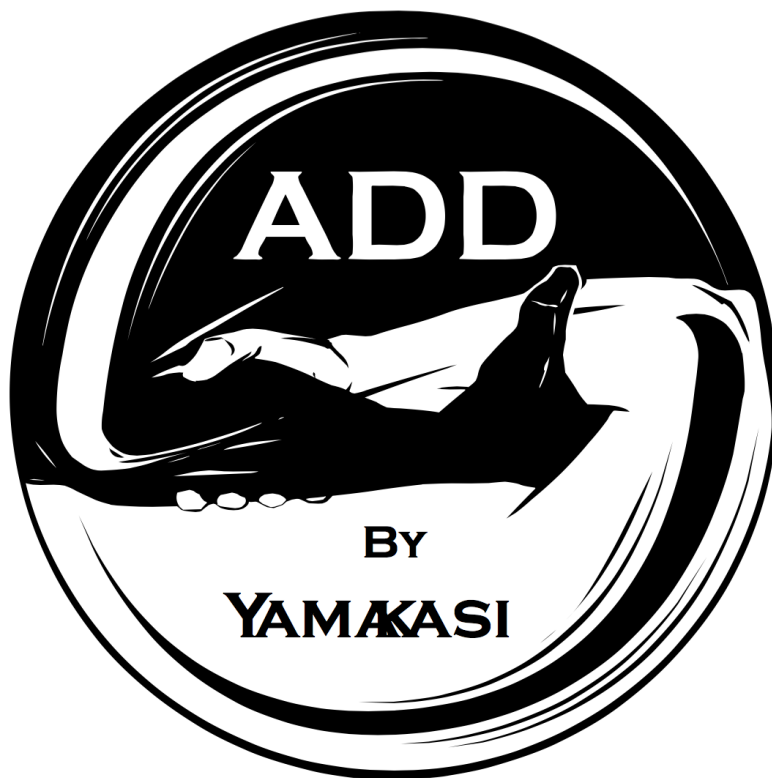


## *Dossier d'inscription Saison 2018/2019*



### Comment s'inscrire?

- Remplir et signer la fiche individuelle et le règlement intérieur
- Joindre obligatoirement un certificat médical pour les nouveaux adhérents (daté de moins de trois mois)
- Joindre le paiement
- Dossier accepté UNIQUEMENT lorsqu'il est complet

### Coordonnées:

ADDAN- Art Du Déplacement Academy Nantes –

2 place de la concorde de Sèvre 44200 Nantes

Contact : Stany 06/12/79/95/33 ----- Xavier 06/78/10/52/78

[asso.addan@gmail.com](mailto:asso.addan@gmail.com) / Facebook : ADD Academy Nantes / [www.addan.fr](http://www.addan.fr)

# Tarifs

## Les cours ( gymnase Leloup Bouhier)

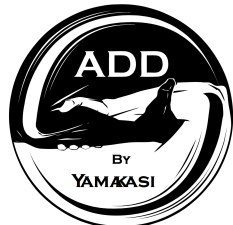
	1 cours / semaine	2 cours / semaine
Tarif 3/11 ans	161	211
Tarif 12/17 ans	191	251
Tarif adultes	211	271
Tarif famille	141	161

Ce tarif comprend le montant des cours à l'année et l'adhésion de 11 euros à l'association.

## Modalités de paiement

Vous pouvez régler en une fois ou en 3 fois **maximum** pour une inscription à l'année. L'ensemble du règlement (adhésion comprise) doit être remis le jour de l'inscription avec les documents demandés. Dans le cas d'un paiement échelonné, les chèques doivent être remis tous ensemble. Vous pouvez indiquer au dos de chaque chèque le mois d'encaissement souhaité.

Chèque à l'ordre de l'ADDAN



# Fiche individuelle d'inscription

(Merci d'écrire en majuscule svp)

<b><u>NOM :</u></b>	<b><u>PRENOM :</u></b>
<b><u>DATE DE NAISSANCE :</u>    /    /</b>	<b><u>N° TEL :</u></b>
<b><u>ADRESSE :</u></b>	<b><u>N° TEL PARENTS :</u></b>
<b><u>EMAIL :</u></b>	<b><u>EMAIL PARENTS :</u></b>
<b><u>GROUPE CHOISI :</u></b>	<b><u>TAILLE TEE SHIRT :</u></b>

## Autorisation parentale (pour les mineurs)

Je soussigné(e)..... autorise ..... à participer aux cours de l'ADDAN.

J'autorise les responsables de l'ADDAN à faire donner tous les soins d'urgence ou pratiquer toute intervention chirurgicale, en cas de nécessité, constatée par un médecin.

J'autorise l'association Art Du Déplacement Academy Nantes – ADDAN à utiliser du contenu photo et/ou vidéo sur lequel pourrait apparaître mon fils/ma fille, dans le cadre de la promotion de ses activités sur des supports papiers ou numériques (site internet ...).

Nous donnons ce jour:

- la fiche individuelle remplie et signée
- un certificat médical autorisant la pratique pour les nouveaux adhérents (daté de moins de 3 mois)
- le règlement intérieur signé
- le paiement des cours en espèces ou par chèque à l'ordre de l'ADDAN

Fait à .....

Le ...../...../.....

Signature (des parents ou du représentant légal pour les mineurs) :

# Règlement intérieur

- I. L'accès à la salle et au matériel est exclusivement réservé aux membres de l'association à jour de leurs cotisations. L'association se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne dont le comportement et/ou la mauvaise tenue pourrait être contraire à la sécurité, à la réputation de l'ADDAN ou créerait une gêne pour les adhérents.
- II. L'adhésion est réputée contractuelle et définitivement acquise. L'absence occasionnelle ou définitive aux cours n'entraînera aucun remboursement ni aucune déduction (sauf cas particulier).
- III. Respect des lieux et du matériel : Le pratiquant doit respecter le matériel mis à disposition dans la salle. En extérieur, l'environnement et les supports urbains doivent rester propres et intacts.
- IV. L'absence répétée aux cours pourra entraîner une non priorité aux réinscriptions de l'an prochain. Il est important de bien prévenir l'entraîneur pour chaque absence. En cas d'absence prolongée ou répétée, l'équipe se réserve le droit d'annuler l'inscription.
- V. L'association contractera une assurance responsabilité civile. Toutefois ce contrat ne permet pas de couvrir ses pratiquants, chacun d'eux doit disposer d'une assurance individuelle (assurance scolaire, assurance étudiant, assurance responsabilité civile...) L'association se dégage de toutes responsabilités en cas d'accidents et/ou incidents survenant sur le trajet que l'enfant emprunte pour se rendre et revenir des entraînements.
- VI. L'association ne pourra être tenue responsable de la perte ou du vol de tout objet personnel dans les vestiaires ou à l'extérieur.
- VII. Les parents, accompagnateurs ou personnes déléguées par les représentants légaux doivent s'assurer de la présence du coach avant de laisser leurs enfants mineurs. Celui-ci est pris en charge par l'association 5 minutes avant et après l'entraînement. Il est interdit de quitter le cours sans autorisation.
- VIII. Tout mineur pratiquant un cours proposé par l'ADDAN est réputé être sous la responsabilité de ses parents, une autorisation parentale est obligatoire.
- IX. Pour les entraînements, le pratiquant se doit d'être équipé de baskets (semelle épaisse running de préférence). Il est conseillé de se munir d'une bouteille d'eau afin de se désaltérer pendant le cours sans avoir à quitter l'aire d'entraînement

**Je soussigné(e) .....déclare avoir pris connaissance de ce présent règlement intérieur, m'engage à le respecter et le faire respecter.**

**A Nantes le .....**

**Signature (tuteur légal pour les mineurs)**